

***POLE D'EXCELLENCE RURALE  
"LES GRANDS LACS DU MORVAN"***

**CONVENTION CADRE**

**conclue**

**entre l'Etat, représenté par M. François BURDEYRON, Préfet de la Nièvre, et M. Dominique BUR, Préfet de la Côte d'Or**

**et le syndicat mixte du Parc Naturel Régional du Morvan, représenté par M. Christian PAUL, Président.**

## **PREAMBULE**

L'Etat souhaite soutenir les projets innovants, créateurs d'emplois directs et indirects en milieu rural et s'inscrivant dans une logique de développement durable.

A cette fin, la démarche des pôles d'excellence rurale (PER), lancée par le gouvernement en décembre 2005, vise à soutenir des initiatives innovantes portées par des structures territoriales constituant des espaces de projets pertinents, en association avec des partenaires privés (entreprises, associations).

L'appel à projets s'est conclu par la labellisation en juin puis en décembre 2006 de respectivement 176 et 203 candidatures.

Le projet de « pôle d'excellence rurale Les Grands Lacs du Morvan », porté par le syndicat mixte du parc naturel régional du Morvan, s'inscrit dans l'axe prioritaire de soutien à l'excellence au titre de la promotion des richesses naturelles et touristiques. Son ancrage rural particulièrement marqué, le partenariat équilibré public – privé caractérisant sa gouvernance, ses retombées significatives sur les volets emploi et économie locale, ainsi que sa contribution significative au développement durable ont justifié sa labellisation.

La présente convention vise à définir le cadre global d'action entre l'Etat et le syndicat mixte du parc naturel régional du Morvan, structure porteuse du projet, celle-ci s'engageant au nom de l'ensemble des opérateurs partenaires du pôle.

### ***Article 1<sup>er</sup>. - Objet du « pôle d'excellence rurale Les Grands Lacs du Morvan ».***

#### **Les caractéristiques du territoire.**

Créé en 1970, le parc naturel régional du Morvan compte 71 885 habitants sur une superficie de près de 3000 ha. Implanté sur 4 départements (Nièvre, Côte d'Or, Saône et Loire et Yonne), il regroupe 106 communes et 17 communautés de communes.

Le parc naturel régional du Morvan se fixe pour objectif de « *protéger l'espace naturel et y insérer les conditions de la vie moderne dans un esprit d'ouverture et de partage* ». En conséquence, il entend mener une politique dynamique en faveur :

- Des patrimoines par la préservation des milieux naturels (biodiversité, forêt, air, eaux et milieux humides, paysages) et la valorisation des patrimoines (naturel, culturel, touristique et bâti) ;
- Du développement durable en conciliant le social, l'économie et l'environnement afin d'être garant de la cohérence des actions sur le Morvan, dans un contexte de réchauffement climatique et de coût croissant des énergies ;
- D'une identité renouvelée grâce à une appropriation des enjeux du territoire par les habitants.

#### **Nature du projet et des opérations d'investissement qui le composent.**

Le projet du parc naturel régional du Morvan a pour objectif de mieux utiliser les ressources locales que sont les lacs du territoire, insuffisamment valorisés jusqu'alors, pour créer les conditions d'une dynamique économique nouvelle, et d'en faire une réussite en matière de développement durable (création d'emplois, formation, insertion de publics en difficultés, préservation des ressources, énergies renouvelables...).

Plus précisément, ce PER pourrait permettre :

- En terme d'emploi, la création de 17 emplois directs et le maintien de 55 emplois minimum ;
- En terme de développement durable, la mise en œuvre de mesures visant à lutter contre le changement climatique et la protection de l'atmosphère, à préserver la biodiversité, à favoriser l'épanouissement des êtres humains par l'accès à une bonne qualité de vie, la cohésion sociale et la solidarité entre générations et/ou territoires, et à développer les modes de production et de consommation responsables.

Le pôle d'excellence rurale Les Grands Lacs du Morvan doit satisfaire aux enjeux suivants :

- Dynamiser et conforter l'activité touristique autour des lacs par une requalification des hébergements ;
- Favoriser l'allongement du séjour par des activités d'éducation à l'environnement et de valorisation du patrimoine naturel ;
- Conforter la pratique sportive pour de nouveaux pratiquants.

Coordonné par le syndicat mixte du Parc naturel régional du Morvan, ce projet est composé de treize opérations portées par des acteurs publics et privés, qui permettront :

- La rénovation de deux bases nautiques ;
- La rénovation d'un bâti en maison des « Grands Lacs » ;
- La création d'un village résidentiel de tourisme (sentier pédagogique et cheminements) ;
- La mise en valeur et valorisation de sites naturels remarquables : un parcours éco-pagayeur sur un lac, une tourbière, un observatoire ornithologique ;
- L'aménagement du sentier de trois lacs ;
- L'acquisition de matériel sportif et nautique pour deux bases nautiques.

### **Qualité des partenaires associés au projet, au premier rang desquels les maîtres d'ouvrage d'opérations.**

La dimension territoriale du projet s'appuie sur un ensemble d'acteurs qui se connaissent. On y retrouve en effet, engagés au côté du parc naturel régional du Morvan :

- Des partenaires publics : l'Etat, la région Bourgogne, deux départements (Nièvre et Côte d'Or), quatre communautés de communes (communautés de communes des Portes du Morvan, des Grands Lacs du Morvan, du Haut Morvan, de Liernais), le pays nivernais Morvan, six communes (commune de Montsauche les Settons, commune de Montigny en Morvan, commune de Moux en Morvan, commune de Lormes, commune de St Agnan, commune de Saint Martin du Puy, commune de st Martin de la Mer), l'agence de l'eau ;
- Des partenaires privés : trois associations (Activital, Vélo Morvan Nature, comité régional de Canoë Kayak) et deux entreprises privées (société LTD Limited, société BLANCO).

L'implication de ces partenaires dans le projet est mentionnée en annexe.

D'autres partenaires peuvent être susceptibles de rejoindre le projet.

### ***Article 2. - Conduite du pôle d'excellence rurale.***

Le Préfet de la Nièvre est chargé de la mise en œuvre de ce projet inter-départemental.

Pour conduire à leur terme les actions prévues au titre de la présente convention, **un comité de pilotage** et un **comité de suivi** du pôle d'excellence rurale sont mis en place.

Ces deux comités sont co-présidés par M. Christian PAUL, président du parc naturel régional du Morvan, et le Préfet de la Nièvre ou son représentant.

### ***Le comité de pilotage.***

Il est composé des membres suivants :

- Le préfet de la Nièvre ou son représentant ;
- Le préfet de la Côte d'Or ou son représentant ;
- Le sénateur maire de Château-Chinon ;
- Le président de la région Bourgogne ou son représentant ;
- Les présidents des conseils généraux de la Côte d'Or et de la Nièvre ou leurs représentants ;
- Les conseillers généraux de Château-Chinon, Lormes, Montsauche-les-Settons, Saulieu, Liernais et Quarré les Tombes ;
- Le président du pays Nivernais Morvan ou son représentant ;
- Le président du pays Auxois Morvan Cote d'Orien ou son représentant
- Les présidents des communautés de communes des Portes du Morvan, des Grands Lacs du Morvan, du Haut Morvan, de Liernais ou leurs représentants ;
- Le président du syndicat mixte de Chamboux ou son représentant ;
- Le président du syndicat intercommunal d'énergies d'équipement et d'environnement de la Nièvre ou son représentant;
- Le président du syndicat intercommunal d'adduction d'eau potable de Terre Plaine ou son représentant
- Le président de l'institution interdépartementale des barrages réservoirs du bassin de la Seine ou son représentant
- Le directeur de l'agence de l'eau Seine Normandie;
- La directrice des bases sport et nature « Activital » ;
- Le président du groupe de travail « activités de pleine nature » au sein du parc naturel régional du Morvan.

Les missions du comité de pilotage sont les suivantes :

- 1) S'assurer de la bonne coordination et de la réalisation des opérations ;
- 2) Fournir de manière régulière, au moins une fois par an sous forme de bilan, des éléments sur l'avancement physique et financier de chacune des opérations inscrites dans le projet ;
- 3) Proposer si besoin une reventilation des sommes affectées entre les différentes opérations, sous réserve que cela n'affecte ni l'équilibre du projet, ni ne compromette le calendrier de sa réalisation (2007 – 2009), et que les taux de subvention restent compatibles avec les règles financières en vigueur ;
- 4) Susciter la promotion des activités développées dans le cadre du pôle ;
- 5) Organiser le suivi de l'impact emploi, en y associant le service public de l'emploi et la maison de l'emploi ;
- 6) Veiller à la réalisation, par le président du parc naturel régional du Morvan, porteur du projet, de l'évaluation annuelle des impacts du dispositif, conformément aux engagements formalisés dans le dossier déposé, et d'une évaluation finale au terme des trois années.

Il se réunit au moins une fois par semestre sur convocation des co-présidents qui fixent l'ordre du jour.

Les mesures de reventilation et les bilans prévus respectivement dans les missions 2 et 6 susmentionnées sont soumises à l'approbation du comité de pilotage.

Les décisions sont prises à la majorité des membres présents.

Les co- présidents peuvent inviter aux séances du comité de pilotage toute personne dont ils jugent la présence utile mais sans qu'elle puisse prendre part au vote.

Le préfet de la Nièvre associe aux travaux du comité les services de l'Etat compétents selon les différentes opérations figurant au projet sans qu'ils puissent prendre part au vote.

### ***Le comité de suivi.***

Il est composé des membres suivants :

- Des membres du comité de pilotage définis ci-dessus ;
- Des représentants des territoires concernés (projet ou action) :
  - Le maire de la commune de Montsauche les Settons ou son représentant
  - Le maire de la commune de Montigny en Morvan ou son représentant
  - Le maire de la commune de Moux en Morvan ou son représentant
  - Le maire de la commune de Lormes ou son représentant
  - Le maire de la commune d'Ouroux en Morvan ou son représentant
  - Le maire de la commune de St Agnan ou son représentant
  - Le maire de la commune de Saint Martin du Puy ou son représentant
  - Le maire de la commune de st Martin de la Mer ou son représentant
- De personnalités qualifiées :
  - Le président de Inter-Parcs Massif Central ou son représentant
  - Le délégué régional EDF (région Bourgogne) ou son représentant
  - Les présidents ou directeurs des agences de développement du tourisme de la Nièvre et de l'Yonne et du comité départementale du tourisme du Côte d'Or, ou leur représentant
  - Le président des fédérations départementales de la pêche de la Nièvre et de la Côte d'Or ou leur représentant
  - Le président des fédérations départementales de randonnée pédestre de la Nièvre et de la Côte d'Or ou leur représentant
  - Le président de la FOCEPY pour le village vacances de St Agnan (FOCEPY) ou son représentant
  - Le directeur du village vacance du domaine de Pannecièrre (Groupe ODALYS) ou son représentant
  - La présidente de Vélo Morvan Nature ou son représentant
  - Le président de la fédération française de voile ou son représentant
  - Le président du comité régional de canoë kayak ou son représentant
  - Le président de la fédération régionale de l'hôtellerie de plein air de Bourgogne ou son représentant
  - Le président de la fédération régionale des hôtels-restaurants de Bourgogne ou son représentant
  - Les présidents des filières de Morvan Tourisme ou leurs représentants

- Le président de la chambre régionale du commerce et de l'industrie de Bourgogne, ou son représentant
- Le président de la chambre régionale d'agriculture de Bourgogne ou son représentant.

Les missions du comité de suivi sont les suivantes :

- 1) Conduire et valider l'évaluation
- 2 ) Apporter toute réflexion complémentaire, projets, actions pouvant intégrer la dynamique « Grands Lacs du Morvan »
- 3 ) Solliciter des partenariats nouveaux associant public / privé

Il se réunit au moins une fois par an sur convocation des co-présidents qui fixent l'ordre du jour sur proposition des membres du comité de suivi.

### ***Article 3 : Soutien de l'Etat***

La labellisation par l'Etat du PER « Les Grands lacs du Morvan » s'accompagne d'un soutien spécifique mobilisable global de huit cent mille euros (800 000 €).

Des conventions seront passées par le préfet de la Nièvre ou, le cas échéant, par le préfet de la Côte d'Or avec chacun des maîtres d'ouvrages dont les actions ont été retenues au titre de la labellisation « pôle d'excellence rurale ». Les opérations devront obligatoirement être engagées et réalisées dans les trois ans qui suivent la labellisation, sous peine de perdre le bénéfice du soutien au titre des PER.

Chaque opération fera l'objet d'un dossier d'opération, soumis aux procédures d'instruction et de programmation habituelles liées aux types de financement.

L'Etat apporte son concours au comité de pilotage du pôle d'excellence rurale conformément aux dispositions de l'article 2.

Fait à NEVERS, le

Le Président du syndicat mixte  
du Parc régional du Morvan

Le Préfet de la Côte d'Or

***Christian PAUL***

***Dominique BUR***

Le Préfet de la Nièvre

***François BURDEYRON***

## Annexe

### Projets et partenaires associés au pôle d'excellence rurale Les Grands Lacs du Morvan

#### **Action 1 : Label « eco-pagayeur » lac Chaumeçon**

##### Les partenaires publics

- La communauté de communes des Portes du Morvan (2500 habitants) en qualité de maître d'ouvrage de l'opération (17 846.83 €). Elle assurera l'installation du parcours. N° SIRET : 245 804 380 000/47 – 12 place François Mitterrand – BP 9 – 58140 LORMES
- L'Etat au titre du présent appel à projets dans le cadre des pôles d'excellence rurale
- La région Bourgogne (financeur)
- La commune de Brassy
- Le parc naturel régional du Morvan (appui technique)
- Le pays Nivernais Morvan

##### Les partenaires privés

- Le comité régional de Bourgogne de canoë-kayak en appui technique
- L'office départemental des bases de plein air et de loisirs de la Nièvre (ou « Activital »), association loi 1901 qui gère 3 bases de loisirs appartenant au département de la Nièvre. Activital propose principalement des activités de plein air et loisirs sportifs, des prestations d'hébergement et de restauration. L'association est spécialisée dans les activités et loisirs sportifs de nature.

#### **Action 2 : Requalification de la base Sport et nature de Chaumeçon.**

##### Les partenaires publics

- Le conseil général de la Nièvre en qualité de maître d'ouvrage de l'opération (350 000 €). N° SIRET : 225 800 010 000 /12 – Hôtel du département – 58000 NEVERS
- L'Etat au titre du présent appel à projets dans le cadre des pôles d'excellence rurale
- La commune de St Martin du Puy
- Le parc naturel régional du Morvan (appui technique)
- Le pays Nivernais Morvan

##### Les partenaires privés

- Activital (association loi 1901, convention avec le conseil général de la Nièvre) à qui est confié la gérance et le développement de l'activité (hébergements, prestations sportives et de loisirs)
- La fédération française de voile
- Le comité régional de Bourgogne de canoë-kayak
- L'association « vélo Morvan Nature »

### **Action n° 3 : Rénovation de la base du Goulot (Lormes)**

#### Les partenaires publics

- La communauté de communes des Portes du Morvan en qualité de maître d'ouvrage de l'opération (423 000 €). N° SIRET : 245 804 380 000/47 – 12 place François Mitterrand – BP 9 – 58140 LORMES
- L'Etat au titre du présent appel à projets dans le cadre des pôles d'excellence rurale
- La région Bourgogne (financeur)
- Le département de la Nièvre (financeur)
- La commune de Lormes
- Le parc naturel régional du Morvan (appui technique)
- Le pays Nivernais Morvan

#### Les partenaires privés

- La société BLANCO, prestataire privé développant de concert un réseau de chalets (574 000 €) sur le site du Goulot
- M. LEQUIME, gérant du camping
- La fédération de pêche de la Nièvre (APPMA de Lormes)
- L'association « vélo Morvan Nature »

### **Action n° 4 : Acquisition de matériel nautique et sportif (base de Chaumeçon)**

#### Les partenaires publics

- L'Etat au titre du présent appel à projets dans le cadre des pôles d'excellence rurale
- Le parc naturel régional du Morvan (appui technique)
- Le pays Nivernais Morvan

#### Les partenaires privés

- L'office départemental des bases de plein air et de loisirs de la Nièvre (Activital) en qualité de maître d'ouvrage de l'opération (6918.75 €). N° SIRET : 77846570800015 – les Settons – 58230 Montsauche les Settons
- Des prestataires privés ayant inclus des prestations de la base de Chaumeçon dans leurs produits touristiques comme la société A.B Loisirs

### **Action n° 5 : Valorisation et aménagement de la tourbière de Champgazon**

#### Les partenaires publics

- Le parc naturel régional du Morvan en qualité de maître d'ouvrage de l'opération (42000 €). Il assurera ensuite l'entretien régulier du site. N° SIRET : 252 106 620 000 /21 – Maison du Parc – 58230 ST BRISSON
- L'Etat au titre du présent appel à projets dans le cadre des pôles d'excellence rurale
- Le département de la Nièvre (financeur)
- La commune de Montsauche les Settons
- Le pays Nivernais Morvan
- L'agence de l'eau

## **Action n° 6 : aménagement du tour du lac (16 km) des Settons**

### Les partenaires publics

- La communauté de communes des Grands Lacs du Morvan qui a fait le choix de réaliser cette opération (288 000 €). N° SIRET : 245 804 612 000 / 19 – Place de l'ancienne gare – 58230 Montsauche
- L'Etat au titre du présent appel à projets dans le cadre des pôles d'excellence rurale
- Le département de la Nièvre (financeur)
- La commune de Montsauche les Settons
- La commune de Moux en Morvan
- Le pays Nivernais Morvan
- Le parc naturel régional du Morvan (appui technique)

### Les partenaires privés

- L'office départemental des bases de plein air et de loisirs de la Nièvre (Activital)
- Des prestataires privés du lac (hôteliers – restaurateurs, campings autour du lac)
- L'association « vélo Morvan Nature »
- La fédération de pêche de la Nièvre
- La fédération départementale de randonnée pédestre de la Nièvre

## **Action n° 7 : Maison des Grands Lacs du Morvan**

### Les partenaires publics

- La communauté de communes des Grands Lacs du Morvan (2500 habitants) en qualité de maîtrise d'ouvrage de l'opération (474 527.56 €). N° SIRET : 245 804 612 000 / 19 – Place de l'ancienne gare – 58230 Montsauche
- L'Etat au titre du présent appel à projets dans le cadre des pôles d'excellence rurale
- Le département de la Nièvre
- La commune de Montsauche les Settons
- Le pays Nivernais Morvan
- Le parc naturel régional du Morvan (appui technique)

### Les partenaires privés

- Activital,
- Sun festival (association loi 1901)
- Les associations du territoire
- Les offices de tourisme de Ouroux en Morvan, Lormes, St Brisson, Château-Chinon, Saulieu,
- Le comité de territoire des Grands Lacs du Morvan
- L'association « vélo Morvan Nature »
- La fédération de pêche de la Nièvre
- La fédération départementale de randonnée pédestre de la Nièvre
- L'association des producteurs et artisans du Morvan (APAM)

## **Action n° 8 : Requalification de la base sport et nature des Settons**

### Les partenaires publics

- Le conseil général de la Nièvre qui a fait le choix de réaliser cette opération (560000 €). N° SIRET : 225 800 010 000 /12 – Hôtel du département – 58000 NEVERS
- L'Etat au titre du présent appel à projets dans le cadre des pôles d'excellence rurale
- La communauté de communes des Grands Lacs du Morvan
- La commune de Montsauche les Settons
- Le pays Nivernais Morvan
- Le parc naturel régional du Morvan (appui technique)

### Les partenaires privés

- Activital (association loi 1901) à qui est confiée la gérance et le développement de l'activité (hébergement, prestations sportives et de loisirs). N° SIRET : 778 465 708 000 15 – les Settons – 58230 Montsauche les Settons
- Le club voile des Settons
- L'association vélo Morvan Nature

## **Action n° 9 : acquisition de matériels nautiques et sportifs (base des Settons).**

### Les partenaires publics

- L'Etat au titre du présent appel à projets dans le cadre des pôles d'excellence rurale
- Le parc naturel régional du Morvan (appui technique)
- Le pays Nivernais Morvan

### Les partenaires privés

- L'office départemental des bases de plein air et de loisirs de la Nièvre (Activital) en qualité de maître d'ouvrage de l'opération (66 439.40 €). Il assurera ensuite l'entretien régulier du matériel. N° SIRET : 778 465 708 000 15 – les Settons – 58230 Montsauche les Settons

## **Action n° 10 : Valorisation et aménagement d'un observatoire ornithologique (Pannecièrre)**

### Les partenaires publics

- Le conseil général de la Nièvre qui a fait le choix de réaliser cette opération (90000 €). N° SIRET : 225 800 010 000 /12 – Hôtel du département – 58000 NEVERS
- Le parc naturel régional du Morvan et les associations proposant des découvertes pédagogiques et randonnées thématiques, à qui sont confiés l'animation. N° SIRET : 252 106 620 000 /21 – Maison du Parc – 58230 ST BRISSON
- L'Etat au titre du présent appel à projets dans le cadre des pôles d'excellence rurale
- La région Bourgogne (financeur)
- La communauté de communes du Haut Morvan
- La communauté de communes des Grands Lacs du Morvan
- La commune de Montigny en Morvan
- Le pays Nivernais Morvan
- L'institution interdépartementales des barrages réservoirs du bassin de la Seine (IIBRBS)

### Les partenaires privés

- Le domaine de Pannecièrre (groupe Odalys)

## **Action n° 11 : Village résidentiel de Ouroux**

### Les partenaires publics

- La commune d'Ouroux en Morvan qui a fait le choix de réaliser les aménagements liés à la zone humide et à la mise en valeur de cette zone et du site (298 744 €). N° SIRET : 215 802 059 000 /18, place de la mairie – 58230 Ouroux en Morvan
- L'Etat au titre du présent appel à projets dans le cadre des pôles d'excellence rurale
- La communauté de communes des Grands Lacs du Morvan
- Le parc naturel régional du Morvan (appui technique)
- Le pays Nivernais Morvan

### Les partenaires privés

- La société LTD SARL qui prend à sa charge la création des 44 résidences sur le site (apport financier : 4 M €). La gestion du site (résidences) est confiée à une entreprise privée et sera analogue à celle d'une résidence de tourisme.
- Le syndicat intercommunal d'énergies d'équipement et d'environnement de la Nièvre
- L'office de tourisme d'Ouroux en Morvan
- L'association des commerçants et artisans d'Ouroux en Morvan

## **Action n° 12 : Aménagement du tour du lac (9 km) de St Agnan**

### Les partenaires publics

- La communauté de communes des Grands Lacs du Morvan qui a fait le choix de réaliser cette opération (121 000 €). N° SIRET : 245 804 612 000 / 19 – Place de l'ancienne gare – 58230 Montsauche
- L'Etat au titre du présent appel à projets dans le cadre des pôles d'excellence rurale
- La communauté de communes des Grands Lacs du Morvan
- La commune de St Agnan
- Le parc naturel régional du Morvan (appui technique)
- Le pays Nivernais Morvan
- Le président du syndicat intercommunal d'adduction d'eau potable de Terre Plaine

### Les partenaires privés

- Le village vacances du bois du Loup (FOCEPY)
- La résidence « La Jarnoïse »
- Le comité de territoire des Grands Lacs du Morvan
- L'association « vélo Morvan Nature »
- La fédération de pêche de la Nièvre
- La fédération départementale de randonnée pédestre de la Nièvre

## **Action n° 13 : Aménagement du tour du lac (12 km) de Chamboux**

### Les partenaires publics

- La communauté de communes de Liernais qui a fait le choix de réaliser cette opération (80000 €)
- L'Etat au titre du présent appel à projets dans le cadre des pôles d'excellence rurale
- Le département de la Côte d'Or
- La commune de St Martin de la Mer
- Le pays Auxois Morvan Côte d'Orien
- Le parc naturel régional du Morvan (appui technique)

### Les partenaires privés

- L'association « vélo Morvan Nature »
- La fédération de pêche de la Nièvre
- Le fédération départementale de randonnée pédestre